

Quelques données sur le port du casque protecteur

De nombreuses études révèlent que les collisions et les chutes lors de la pratique d'activités sportives et de loisir, telles les sports routiers (bicyclette, patin à roues alignées) ou les sports de glisse en hiver, constituent une cause importante de blessures et de décès (Joubert et autres, 2014). Il est démontré que, même mineurs, les traumatismes crâniens peuvent avoir des conséquences graves à long terme. Le port du casque protecteur demeure une mesure efficace pouvant diminuer les risques d'hospitalisation et de mortalité associés à un accident lors de la pratique de certains sports.

Les données de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2013-2014* renseignent sur l'utilisation du casque protecteur pour les sports routiers et les sports de glisse.

Dans Lanaudière, au cours des trois mois précédant l'enquête, le quart des personnes de 12 ans et plus ont fait de la bicyclette, 7 % du patin à roues alignées et 5 % un sport de glisse. Près de 87 % de la population de 12 ans et plus ayant fait de la planche à neige ont porté un casque protecteur¹. Chez ceux qui ont fait du ski alpin, la proportion est de 72 %. Ces deux activités hivernales se démarquent des sports routiers. En effet, chez les adeptes de vélo, 38 % ont porté le casque, tandis que pour le patin à roues alignées, la proportion tourne autour de 17 %. Peu importe l'activité considérée, ces proportions sont similaires à celles observées au Québec.

Le port du casque protecteur ne se différencie généralement pas en fonction du sexe. Seule exception, au Québec, le port du casque de vélo est plus répandu chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance semble être similaire dans la région (42 % chez les Lanaudoises contre 34 % chez les Lanaudois).

Selon le groupe d'âge²

Le port du casque protecteur varie beaucoup en fonction de l'âge et de l'activité pratiquée. Lorsqu'il est question du ski alpin, la grande majorité des jeunes de 12-17 ans porte le casque, avec 94 %. Cette proportion diminue à près de 60 % chez les 35-44 ans. Elle remonte ensuite à 80 % chez les 45-54 ans, pour redescendre à 60 % à partir de 55 ans. La proportion plus élevée chez les 45-54 ans pourrait être, en bonne partie, liée aux parents de jeunes skieurs. Le fait de demander à leur enfant de porter un casque les inciterait peut-être à en porter un à leur tour.

En ce qui concerne le port du casque à vélo, un jeune de 12-17 ans sur quatre le porte. À l'âge adulte, la proportion de cyclistes portant le casque tend à augmenter en vieillissant. Chez les cyclistes de 55 ans et plus, elle atteint 50 %.

Accidents de cyclistes

Le dernier bilan routier de la Société de l'assurance automobile du Québec révèle qu'entre 2012 et 2014, il y a eu annuellement 90 accidents impliquant un cycliste sur le territoire lanaudois. En moyenne, cinq d'entre eux sont des accidents graves ou mortels (SAAQ, 2015).

Population de 12 ans et plus ayant déclaré porter un casque protecteur selon l'activité sportive et le groupe d'âge, Lanaudière, 2013-2014 (%)

Port du casque protecteur	12-17 ans	18-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	12 ans et plus
À vélo	24,8 **	29,2 *	45,0 *	40,7 *	49,7	37,8
En patin à roues alignées	25,2 **	np	np	np	np	16,8 **
En ski alpin	93,7	72,0 *	58,6 *	79,3 *	59,4 **	72,2
En planche à neige	100,0	81,8	np	np	np	86,6

* Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur du pourcentage doit être interprétée avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %. La valeur du pourcentage n'est présentée qu'à titre indicatif.

np : non présenté en raison du petit nombre de répondants

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2013-2014*, numéro 82M0013XCB-2016001 au catalogue, 2016.

¹ Sont considérées, les personnes qui ont répondu *toujours* ou *la plupart du temps* aux questions sur le port du casque.

² Seul le port du casque en ski alpin et en vélo est présenté, en raison du nombre suffisant de répondants.

Le port du casque

En raison de la faible taille des effectifs, les résultats lanaudois selon le revenu et la scolarité ne sont pas présentés. Cependant, ces données vont dans le même sens que les données québécoises.

Selon le revenu

La proportion de cyclistes québécois portant le casque tend à augmenter en fonction du revenu du ménage. Parmi les cyclistes vivant dans les ménages avec les revenus les plus faibles (quintile 1), 24 % portent le casque protecteur. Chez ceux ayant les revenus les plus élevés (quintile 5), cette proportion grimpe à 55 %.

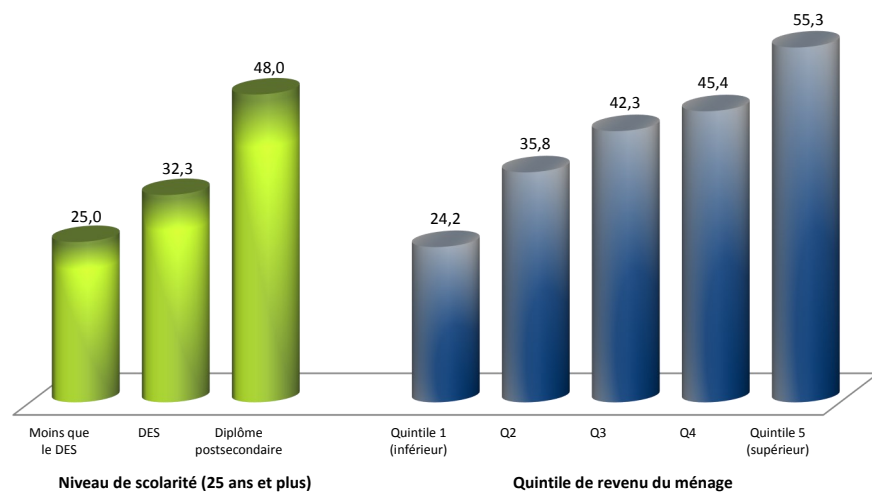
Chez les Québécois faisant du ski alpin, le port du casque de protection ne varie pas en fonction du revenu du ménage. Le ski alpin étant une activité plus dispendieuse que le vélo, le nombre d'adeptes demeure relativement faible chez les personnes du quintile inférieur de revenu (données non présentées).

Selon la scolarité

Le port du casque protecteur à vélo varie aussi en fonction du niveau de scolarité du cycliste québécois. Chez les 25 ans et plus n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, 25 % portent le casque. Cette proportion augmente de façon significative parmi ceux ayant réalisé des études postsecondaires. Pour ces derniers, un sur deux porte le casque. Cette situation semble être similaire dans la région lanaudoise (données non présentées).



Population de 12 ans et plus ayant déclaré porter un casque protecteur à vélo selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2013-2014 (%)



DES : Diplôme d'études secondaires

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2013-2014*, numéro 82M0013XCB-2016001 au catalogue, 2016.

Amélioration marquée dans le temps

Le port du casque chez les cyclistes lanaudois de 12 ans et plus est, en 2013-2014, plus répandu qu'il ne l'était en 2009-2010. Environ 26 % des cyclistes portaient le casque en 2009-2010, alors que 38 % le font en 2013-2014. Cette augmentation est essentiellement observée chez les adultes. D'ailleurs, des gains semblent être réalisés dans l'ensemble des groupes d'âge adulte. En ce qui concerne le ski alpin et la planche à neige, le port du casque était respectivement de 49 % et 53 % en 2009-2010. Là aussi, ces comportements préventifs tendent à être plus répandus.

Conclusion

Bien que le port du casque protecteur soit reconnu comme une mesure efficace de prévention des traumatismes, un bon nombre de sportifs ne le portent pas. Les données montrent que ce comportement préventif est plus répandu chez les adeptes de sports de glisse, qu'il ne l'est chez ceux pratiquant des sports routiers. À ce sujet, la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services (CISSS) de Lanaudière offre une expertise-conseil et un soutien financier pour la mise en place d'activités favorisant le port de l'équipement de sécurité, dont les casques protecteurs, chez les jeunes de moins de 18 ans. Ces activités sont soutenues par la Direction du programme jeunesse du CISSS et par des organismes communautaires Famille reconnus par le CISSS.

Références

JOUBERT, Katrina, Jasline FLORES, Monique BORDELEAU, Michel LAVOIE et Danny DU MAYS. Utilisation du casque protecteur lors de la pratique d'activités sportives et récréatives au Québec. Série Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, *Zoom Santé*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2014, 8 p.

SAAQ, Direction de la recherche et du développement en sécurité routière, *Dossier statistique - Bilan 2014 : accidents, parc automobile et permis de conduire*, 2015. Site Web www.saaq.gouv.qc.ca/rdsr/sites/files/12015001_0.pdf, consulté en juin 2016.